

## VARIA

---

### Découverte d'un mandement d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, relatif à un hommage du chevalier Jean de Renesse (31 mars 1406)

Max SCHMITZ

*Collaborateur scientifique, UCLouvain*

La présente contribution porte sur un document découvert depuis peu, un mandement c'est-à-dire un « acte par lequel une autorité s'adresse à un de ses agents ou dépendants pour lui faire connaître sa décision et lui commander de mettre cette mesure à exécution »<sup>(1)</sup>.

Ce mandement a été émis au nom du duc de Brabant, Antoine de Bourgogne, dont la vie et les exploits sont moins bien célèbres que ceux de son père Philippe le Hardi ou de son frère Jean sans Peur<sup>(2)</sup>. Stéphane Mund a mis en évidence la « politique hardie de réformes » qu'Antoine de Bourgogne pratiqua au début de son règne en vue d'une rationalisation et une centralisation plus poussées, notamment par la création d'une Chambre des Comptes et celle de l'office de trésorier-receveur général de toutes les finances<sup>(3)</sup>. Certaines des réformes abandonnées au fil du règne seront récupérées par son neveu Philippe le Bon<sup>(4)</sup>. Sur le plan diplomatique, Antoine de Bourgogne a replacé le duché de Brabant sur l'échiquier politique des anciens Pays-Bas<sup>(5)</sup>. Cependant, des moyens insuffisants à ses ambitions et sa mort précoce à la bataille d'Azincourt (1415) laissent à son héritier, son fils Jean IV de Brabant, des finances en mauvais état<sup>(6)</sup>.

(1) Maria Milagros CÀRCEL ORTÍ, *Vocabulaire international de la diplomatie*, 2<sup>e</sup> éd., Valence, Universitat de València, 1997, p. 99, n° 403.

(2) « Antoine de Bourgogne est un prince peu connu de nos régions. [...] il est apparu [...] comme une étoile de second rang » (Stéphane MUND, « Antoine de Bourgogne, prince français et duc de Brabant (1404-1415) », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 76, 1998, p. 319-355, ici p. 319).

(3) Stéphane MUND, « Antoine de Bourgogne, un prince de transition entre le Moyen Âge et les Temps modernes », dans *Anciens Pays et Assemblées d'États. Bulletin d'information*, n° 5, 1997, p. 26-59, ici p. 30 et 58.

(4) St. MUND, « Antoine de Bourgogne, un prince de transition », *op. cit.*, p. 59.

(5) Serge BOFFA, « L'expédition d'octobre 1407 dirigée par Antoine, duc de Brabant, contre Renaud IV, duc de Juliers et de Gueldre », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 77, 1999, p. 299-328, ici p. 324.

(6) Stéphane MUND, « Liste chronologique des ordonnances d'Antoine de Bourgogne (1404-1415) », dans *Bulletin de la Commission royale pour la Publication des anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, 1998, p. 147-264, ici p. 147.

L'acte en question a comme date de lieu<sup>(7)</sup> la cité d'Anvers qui doit à Antoine de Bourgogne la confirmation de son monopole des étapes du sel, du poisson et de l'avoine dans cette région. De plus, des privilèges encouragent vivement les marchands à faire étape en ce lieu, à l'embouchure de l'Escaut<sup>(8)</sup>.

Le contenu du mandement est en majeure partie connu grâce à une copie partielle du xv<sup>e</sup> siècle conservée aux Archives de l'État à Bruxelles, mais c'est l'acte original (dimensions : 125 mm x 315 mm, sans le sceau sur simple queue) qui permet de mieux saisir et de compléter l'affaire juridique, et surtout d'en préciser la date exacte. Ainsi Louis Galesloot dans son *Inventaire des archives de la Cour féodale de Brabant* remarquait que « l'année [dans la copie du mandement] n'est pas mentionnée »<sup>(9)</sup>. Pour ce qui est des dimensions, l'acte ne sort pas du commun et il s'insère dans la fourchette relevée par Paule Paquet, quitte à le ranger parmi les pièces menues : « Les dimensions des mandements sont [...] peu régulières [...], elles varient de 122 mm de haut et 262 mm de large à 302 mm de haut et 375 mm de large »<sup>(10)</sup>.

Le document provient de la collection du Dr Ingo Fleisch<sup>(11)</sup> de Berlin qui, vers 2002, l'a acquis, par voie directe ou indirecte, d'un collectionneur dont le cachet<sup>(12)</sup> figure au dos du parchemin. Il s'agit du Belge Philippe van Heurck (° 1951)<sup>(13)</sup>, ancien directeur du Centre Interbancaire de Recherche en Informatique et ancien archiviste du Cercle royal Gaulois Artistique et Littéraire<sup>(14)</sup>. À l'heure actuelle, le mandement est conservé dans une collection privée au Grand-Duché de Luxembourg.

(7) Voir M.M. CÀRCEL ORTÍ, *Vocabulaire international*, *op. cit.*, p. 132, n° 563.

(8) St. MUND, « Antoine de Bourgogne, un prince de transition », *op. cit.*, p. 51.

(9) Louis GALESLoot, *Inventaire des archives de la Cour féodale de Brabant*, t. 1, Bruxelles, Hayez, 1870, p. 124 (registre n° 119, f. 16r), n. 5.

(10) Paule PAQUET, *Étude diplomatique des actes d'Antoine de Bourgogne 1404-1415*, mémoire de licence inédit, Université de Liège, 1942-1943, p. 138.

(11) La description rédigée par Ingo Fleisch en septembre 2017 était sommaire : « [Anthony Duke of Burgundy] *Feud charter to the city of Antwerp 1406*. Parchment, c 12,5 x 31, 5 cm ».

(12) Le cachet est accompagné de la note « ARCH 0724/DH » au crayon, une cote, qui selon les informations de Fleisch, aurait été utilisée par van Heurck. Nous n'avons pas reçu de réponse de la part de M. van Heurck.

(13) Plusieurs documents provenant de van Heurck ont été mis aux enchères à Bruxelles (p. ex. The Romantic Agony, 17-18 juin 2011 ; 16-17 mars 2012 ; 22-23 novembre 2013 et 21-22 novembre 2014) et ailleurs, notamment le lot 392 dans le catalogue 54 de The Romantic Agony, dont la description s'intitule : « [Antwerp] - 4 akten verlenen voor de schepenen van Antwerpen, 15<sup>de</sup>-16<sup>de</sup> eeuw. Handschrift op perkament, Nederlands, verschillende formaten (geplooid) [...] ». Cependant la maison d'enchères qui porte aujourd'hui le nom d'Arenberg Auctions n'a pas conservé de clichés photographiques des documents en question pour une vérification des éventuelles cotes manuscrites au crayon. Nous tenons à remercier M<sup>me</sup> Isabelle Chielens pour cette précision.

(14) Voir Élisabeth BRASSEUR-CESCUTTI, « Bing, organisateur de l'exposition de peinture et d'estampe japonaise au Cercle artistique et littéraire de Bruxelles en 1889 », dans *Bulletin (des) Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique*, 2010, 1, p. 194-211, ici p. 201, n. 11 (« l'archiviste du Cercle royal Gaulois artistique et littéraire, M. Philippe van Heurck »). Philippe van Heurck est l'auteur de plusieurs publications notamment *Chants attribués à Tsang Yang Gyatso, sixième Dalaï Lama : contribution à l'étude de la littérature tibétaine*, Rikon, Tibet-Institut, 1984 et *Henri-Ferdinand van Heurck (1838-1909). Esquisse biographique*, Petit Houmart, 2008 ; cfr <https://dams.antwerpen.be/asset/Z1ZVVKXOejCtefPfAY5DEYro> (consulté le 4 janvier 2021).

Antoine de Bourgogne (° 1384 - † 1415)<sup>(15)</sup> est le deuxième fils survivant de Philippe de Bourgogne dit le Hardi (° 1342 - † 1404) et de Marguerite de Flandre (° 1350-†1405). En 1402, Antoine se marie en premières noces avec Jeanne de Saint-Pol et de ce mariage sont issus les futurs ducs de Brabant Jean IV et Philippe de Saint-Pol<sup>(16)</sup>. Antoine, portant déjà le titre de comte de Rethel (1402)<sup>(17)</sup>, devient duc de Limbourg en 1404 et duc de Brabant en 1406, après y avoir exercé la régence pendant deux ans. Il prête serment comme seigneur d'Anvers le 27 avril 1405<sup>(18)</sup>. La seigneurie d'Anvers sera réunie au duché de Brabant<sup>(19)</sup> à partir du mois de décembre 1406<sup>(20)</sup>. En 1409 il épouse en secondes noces Élisabeth de Görlitz (° 1390-†1451)<sup>(21)</sup>. En 1411, après le décès de Jošt de Moravie, il reçoit, grâce à sa femme, l'engagère du duché de Luxembourg des mains de Wenceslas IV de Bohême (° 1361-†1419). Toutefois le contrôle du duché de Luxembourg est mis en péril par une révolte de nobles luxembourgeois sous le commandement de Huart d'Autel (1412-1413)<sup>(22)</sup>.

Dans l'acte en question, Antoine reçoit l'hommage du fief anversoïse que lui prête le chevalier Jean de Renesse ou Renisse (en thiois « Ian van Renysse »). Celui-là porte dans le document le titre de gouverneur ou ruward du duché de Brabant. Dans *l'Inventaire des archives de la Cour féodale de Brabant*,

(15) André UYTTEBROUCK, « Antoine de Bourgogne, Herzog von Brabant und Limburg (1384-1415) », dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 1, Munich, Artemis, 1980, col. 726 ; Raymond VAN UYTVEN, « Anton van Bourgondië », dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t. 1, Bruxelles, Palais des Académies, 1964, col. 36-43.

(16) St. MUND, « Antoine de Bourgogne, prince français », *op. cit.*, p. 322-323.

(17) *Ibid.*

(18) André UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché de Brabant au Bas Moyen Âge (1355-1430)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1975, t. 1, p. 47, n. 23.

(19) Sur les étapes de la constitution au duché de Brabant, voir A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché*, *op. cit.*, t. 1, p. 48-49.

(20) Le 18 décembre 1406, Antoine de Bourgogne jure une Joyeuse Entrée en trente articles, dont le vingt-huitième porte la disposition suivante : « Item que nostre ville Danwiers avec lassenement à ce appartenans [...] de ce jour en avant reverront et rasambleit seront et demoront avecq nostre boinez villes et pays de Brabant en toutes le condition, [...] comme elles furent au temps quelles du pays de Brabant furent departies [...] » ; Serge BOFFA, « La joyeuse entrée d'Antoine de Bourgogne à Nivelles (1406) », dans *Le Polygraphe*, t. 2, 2017, p. 12-35, ici p. 33. Voir aussi G. HUYDENS [= Louis Salomon HYMANS], *Histoire du marquisat d'Anvers et du Saint-Empire*, Bruxelles, Jamar, 1848, p. 134-135 ; St. MUND, « Antoine de Bourgogne, prince français », *op. cit.*, p. 332. L'étendue du territoire brabançon vers 1400 peut être consultée dans Raymond VAN UYTVEN *et al.*, *Geschiedenis van Brabant. Van het hertogdom tot heden*, Zwolle-Louvain, Davidsfonds, 2004, p. 224 ; Mario DAMEN, « Prelaten, edelen en steden. De samenstelling van de Staten van Brabant in de vijftiende eeuw », dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 182, 2016, p. 5-274, ici p. 38 ou sur <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/atlas/le-duche-de-brabant-la-veille-de-1406#.Xq3886gzaM8> (consulté le 4 janvier 2021).

(21) Sur le mariage, voir Anne CHEVALIER, « Le Brabant à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle : fêtes et solennités à la cour des ducs de la branche cadette de Bourgogne-Valois (1406-1430). Le mariage d'Antoine de Bourgogne et d'Élisabeth de Goerlitz », dans Jean-Marie CAUCHIES, éd., *Fêtes et cérémonies aux XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. Rencontres de Lausanne (23 au 26 septembre 1993)*, Neuchâtel, Publications du Centre européen d'Études bourguignonnes, 1994, p. 175-186.

(22) St. MUND, « Antoine de Bourgogne, prince français », *op. cit.*, p. 346-347 ; Gabriel WYMANS, « La rébellion des nobles luxembourgeois contre Antoine de Bourgogne, seigneur-gagiste du Duché (1411-1415). I. Du Traité d'engagère (14 août 1411) à la Trêve de Clervaux (24 août 1413) », dans *Tablettes d'Ardenne et Eifel*, t. 2, 1963, p. 7-34.

le contenu du mandement d'Antoine de Bourgogne est expliqué en ces mots : « [...] informant les écoutète et justiciers de la ville d'Anvers que messire Jean de Renesse (*sic*), chevalier, lui a fait foi et hommage pour tout ce qu'il tient en fief de la seigneurie d'Anvers »<sup>(23)</sup>. L'écoutète (*schout* en néerlandais, du moyen néerlandais *scouthete*, *scultetus* en latin) est souvent un officier de justice subordonné au châtelain ou au bailli, mais qui à Anvers a pratiquement les mêmes attributions que le maire à Louvain ou l'amman à Bruxelles<sup>(24)</sup>. De 1404 jusqu'en 1407, la charge d'écoutète d'Anvers est exercée par Louis de Moerkerke<sup>(25)</sup>.

Si le nom de Jean de Renesse n'apparaît pas dans le compte des droits de relief pour la période 1405-1410<sup>(26)</sup>, il figure explicitement parmi les chevaliers du marquisat d'Anvers dans la liste de convocation pour les États de Brabant en 1406<sup>(27)</sup>. Ainsi, même si des précisions irréfutables manquent, l'identité de ce chevalier de Renesse paraît bien déterminée. Il s'agit fort probablement de Jean V de Renesse, seigneur de R(h)ijnauwen, Lichtenberg, Baarland etc. (° 1339<sup>(28)</sup>/1345<sup>(29)</sup>/1348 - † 6 mars 1415/vers 1417)<sup>(30)</sup>. Il est un des conseillers

(23) L. GALESLOOT, *Inventaire des archives*, t. 1, p. 124 (registre n° 119, f. 16r).

(24) Alphonse WAUTERS, « Rapport [au sujet de la « Notice sur l'origine des magistrats communaux et sur l'organisation de la marque dans nos contrées au Moyen Âge » par M. Léon Vanderkindere] », dans *Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique*, 2<sup>e</sup> s., t. 38, 1874, p. 140-153, ici p. 143-144 ; Léon VANDERKINDERE, « Notice sur l'origine des magistrats communaux et sur l'organisation de la Marque dans nos contrées au Moyen Âge », dans *Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique*, 2<sup>e</sup> s., t. 38, 1874, p. 236-280, ici p. 252 ; Eugène GENS, *Histoire de la ville d'Anvers*, Anvers, J.-B. Van Mol-Van Loy, 1861, p. 105 : « Jusqu'en l'année 1409, Anvers n'eut point de bourgmestres. Le conseil des échevins était présidé par l'écoutète ».

(25) Charles KERREMANS, *Étude sur les circonscriptions judiciaires et administratives du Brabant et les officiers placés à leur tête par les ducs antérieurement à l'avènement de la maison de Bourgogne (1406)*, Bruxelles, Palais des Académies, 1949, p. 357. Voir par ex. Frans Jozef VAN DEN BRANDEN, éd., « Clementynboeck 1288-1414 », dans *Antwerpsch Archievenblad*, t. 25, [1888], p. 101-465, ici p. 448.

(26) Louis-Prosper GACHARD, *Inventaire des archives des Chambres des comptes*, t. 3, Bruxelles, Hayez, 1851, p. 202 (n° 17302 : « Compte, rendu par Jean Vanden Opstal, [...], des droits de relief des fiefs situés dans la ville d'Anvers et ses dépendances, depuis le 21 mars 1404 (1405, n. st.) jusqu'à la S'-André 1410 »). Le nom de Jean de Renesse ne figure pas dans ce registre 17302. Nous tenons à remercier M. Olivier Antoine des Archives générales du Royaume.

(27) M. DAMEN, « Prelaten, Edelen », *op. cit.*, p. 112. Voir aussi Mario DAMEN, « Convocatie en representatie: de Staten van Brabant in de late middeleeuwen », dans *Noordbrabant Historisch Jaarboek*, t. 29, 2012, p. 28-45, ici p. 38-39. Un Jean de Renesse apparaît également dans la liste des dix-huit « capitaines » du marquisat d'Anvers, qui ont combattu les troupes du duc de Juliers à la bataille de Baesweiler en 1371. La plupart de ces dix-huit chevaliers ont possédé des habitations à Anvers. Floris PRIMS, *Geschiedenis van Antwerpen*, Anvers, Standaard Boekhandel Antwerpen, 1934-1935, t. 5/1, p. 86.

(28) Voir Théodore DE RENESSE, *Silhouettes d'ancêtres*, 1<sup>ère</sup> s., Bruxelles, Albert Dewit, 1924.

(29) Antheun JANSE, *Grenzen aan de macht. De Friese oorlog van de graven van Holland omstreeks 1400*, La Haye, Stichting Hollandse Historische Reeks, 1993, p. 386, n° 25 et p. 394, n° 232.

(30) Jean est le fils aîné de Jean IV de Renesse et d'Aleyde de Lichtenberg, et il a épousé Élisabeth d'Arkel dite de Heukelom. Après le trépas de Jean (IV) de Renesse en 1348, sa veuve Aleyde gère les seigneuries de Rhijnauwen, Lichtenberg, etc. Elle décède vers 1394 et les seigneuries passent à Jean V. Everardus B.F.F. WITTERT VAN HOOGLAND, *Bijdragen*

d'Albert, duc de Bavière-Straubing, comte de Hollande, de Zélande et de Hainaut<sup>(31)</sup> pour la période 1396-1398 et il exerce la fonction de *meesterridder* au cours des années 1397 et 1398<sup>(32)</sup>. Cette fonction-ci, qui s'apparente à celle de maître d'hôtel sous Antoine de Bourgogne, consiste en la gestion de l'hôtel du prince<sup>(33)</sup>. Jean de Renesse a assisté au double mariage de Cambrai (1385) entre le futur comte de Hainaut et de Hollande Guillaume IV/VI de Bavière-Straubing et Marguerite de Bourgogne d'une part et entre le futur duc Jean de Bourgogne et Marguerite de Bavière d'autre part, ce qui témoigne de son importance politique<sup>(34)</sup>. Sans doute est-il aussi un des deux Jean de Renesse qui ont participé à la bataille de Kuinre<sup>(35)</sup> en 1396<sup>(36)</sup>. De nom identique, son fils aîné Jean VI de Renesse, seigneur de Rhijnauwen (\*vers 1374 - †17 mars 1438)<sup>(37)</sup> pourrait au premier abord convenir aussi, mais il faut l'exclure puisque son adoubement n'a eu lieu que vers 1418<sup>(38)</sup>.

*tot de geschiedenis der Utrechtsche ridderhofsteden en heerlijkheden*, partie 2, La Haye, 1912, p. 132-133 (« Alyt van Lichtenberch [...] in 1352 beleend voor haar minderjarigen zoon Jan [...] Jan van Renesse beleend na doode zijner moeder Alyt »). Un tableau généalogique de Jean (v) de Renesse est inclus dans Arie VAN STEENSEL, *Edelen in Zeeland. Macht, rijkdom en status in een laatmiddeleeuwse samenleving*, Hilversum, Verloren, 2010, p. 296. Plusieurs publications notent que Jean iv de Renesse a été nommé gouverneur de Bruges en 1336 sans indication de source. Le nom de Renesse n'apparaît pas dans Henri NOWÉ, *Les baillis comaux de Flandre. Des origines à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Lamartin, 1929, notamment pas dans la liste des baillis de Bruges (ici p. 74). Or, cette liste n'est pas exhaustive et il y a une lacune entre Gautier de Bederwane (1<sup>er</sup> août 1335-4 juillet 1336) et Gautier Pieter (9 mai 1337). H. Nowé précise (p. 345) que parfois certains baillis ont exercé en même temps la fonction de gouverneur de forteresse. Les informations sur les membres de la famille de Renesse contenues dans la bibliographie du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment dans Des Tombe et van der Aa, sont à prendre avec précaution : Jacob Willem DES TOMBE, *Het geslacht van Renesse van den oorsprong tot 1430*, La Haye, W. P. Van Stockum & zoon, 1897, p. 79-89 ; Abraham Jacob VAN DER AA, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, t. 16, Haarlem, J. J. Van Brederode, 1874, p. 246 ; Corneille STROOBANT, *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Tyberchamps*, Bruxelles, J.-H. Dehou, 1851, p. 227-228 ; Charles POPLIMONT, *La Belgique héraldique*, t. 9, Paris, Henri Carion, 1867, p. 122.

(31) J.W. DES TOMBE, *Het geslacht*, op. cit., p. 84.

(32) Walter PREVENIER & Johannes G. SMIT, édés, *Bronnen voor de geschiedenis der dagvaarten van de Staten en steden van Holland vor 1544*, t. 1, La Haye, Instituut voor Nederlandse Geschiedenis, 1991, p. 242.

(33) Antheun JANSE, *Ridderschap in Holland. Portret van een adellijke elite in de late Middeleeuwen*, Hilversum, Verloren, 2001, p. 358.

(34) Voir J.W. DES TOMBE, *Het geslacht*, op. cit., p. 88. Or, le nom de Renesse n'est pas cité dans une des contributions majeures sur cet évènement : Magdi TÓTH-UBBENS, « Een dubbel vorstenhuwelijk in het jaar 1385 », dans *Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, t. 19, 1965, p. 101-132.

(35) À la bataille de Kuinre (aujourd'hui un village situé dans la commune de Steenwijkerland, en province d'Overijssel), qui a eu lieu le 29 août 1396, les troupes du duc Albert de Bavière-Straubing ont combattu les Frisons. A. JANSE, *Grenzen aan de macht*, op. cit., p. 123-132 ; Eelco VERWIJS, *De oorlogen van hertog Albrecht van Beieren met de Friezen in de laatste jaren der XIV<sup>e</sup> eeuw*, Utrecht, Kemink en zoon, 1869. La préparation et le déroulement de cette opération militaire sont décrits dans les *Chroniques* de Jean Froissart (livre IV, chap. 48 et 50), d'autres campagnes contre les Frisons ont suivi.

(36) M. DAMEN, « Prelaten, edelen », op. cit., p. 112, n. 304.

(37) J.W. DES TOMBE, *Het geslacht*, op. cit., p. 102 ; A. VAN STEENSEL, *Edelen in Zeeland*, op. cit., p. 296.

(38) Nous tenons à remercier vivement MM. les professeurs Mario Damen et Arie van Steensel pour leurs précisions.

Les seigneuries de Rhijnauwen<sup>(39)</sup> et de Lichtenberg<sup>(40)</sup>, évoquées parmi les titres de plusieurs membres de la famille de Renesse, se situent près d'Utrecht, où Jean V a vécu une partie de sa vie. Les autres seigneuries, celles de Baarland, Bakendorp<sup>(41)</sup> et Oudelande<sup>(42)</sup> sur l'île de Borssele<sup>(43)</sup>, situées le long de l'estuaire de l'Escaut et qui sont à localiser aujourd'hui sur la presqu'île de Beveland-du-Sud en Zélande, ne peuvent pas être ces terres qui ont obligé le chevalier Jean de Renesse à prêter hommage au marquis d'Anvers. En effet, ces trois seigneuries, bien qu'éloignées seulement d'une quarantaine de kilomètres de la ville d'Anvers (ou d'une trentaine de Berg-op-Zoom), dépendent toutes du comte de Zélande. Il faut donc en conclure que Jean a reçu en fief un autre territoire, non encore déterminé, à l'intérieur du marquisat. Peut-être s'agit-il de celui que Godevaart II van der Dilft, seigneur de Borgvliet<sup>(44)</sup> et son fils lui ont vendu le 31 janvier 1396<sup>(45)</sup>. Alors que la liste de convocation pour les États de Brabant a déjà attesté la présence d'un membre de la famille de Renesse au Brabant, cet hommage est une preuve supplémentaire de la mobilité et du rayonnement supra-régional de la famille<sup>(46)</sup>. Originaire de la Zélande septentrionale, un de ses membres, le chevalier Jean III de Renesse, entreprend vers 1302 une mission diplomatique pour la ville de Bruges et constitue un des protagonistes à la bataille des Éperons d'or. Son petit-fils Jean V de Renesse, nous l'avons vu, possède à côté de son fief anversoïse des seigneuries à l'est d'Utrecht et en Zélande centrale. Trois générations plus tard Frédéric I<sup>er</sup> de Renesse est seigneur d'Oostmalle et conseiller de Charles Quint.

(39) Aujourd'hui la maison de campagne de Rhijnauwen, qui a remplacé la tour d'habitation seigneuriale (*woontoren*), se trouve dans la commune de Bunnik, en province d'Utrecht. Voir <http://www.kasteleninutrecht.eu/Rhijnauwen.htm> et <https://www.kastelenin nederland.nl/kasteeldetails.php?id=166> (consulté le 4 janvier 2021). E.B.F.F. WITTEK VAN HOOGLAND, *Bijdragen tot de geschiedenis*, op. cit., partie 2, p. 132.

(40) Les fondations de la maison forte de Lichtenberg font aujourd'hui partie de la commune de Woudenberg, en province d'Utrecht. Voir <http://www.kasteleninutrecht.eu/Lichtenberg.htm> et <https://www.kastelenin nederland.nl/kasteeldetails.php?id=1158> (consulté le 4 janvier 2021).

(41) Aujourd'hui Baarland est un village de la commune de Borsele dans la province néerlandaise de Zélande. Le hameau de Bakendorp et les fondations du château de Hellenburg font partie de la même commune.

(42) Frederik NAGGLAS, *Levensberichten van Zeeuwen*, fasc. 4, Middelbourg, J. C. & W. Altorffer, 1893, p. 507.

(43) Voir A. VAN STEENSEL, *Edelen in Zeeland*, op. cit., p. 112-113.

(44) Sur Godevaart II van der Dilft, voir M. DAMEN, « Prelaten, edelen », op. cit., p. 111, n. 298.

(45) Fl. PRIMIS, *Geschiedenis van Antwerpen*, op. cit., t. 5/3, p. 161-162 : « [...] al het goed dat hun verstierf van vrouw Beatrijs van der Bout. (onder Wyneghem en Deurne) ». Aujourd'hui Wijnegem est une commune limitrophe, située à l'est d'Anvers et Deurne est un district d'Anvers.

(46) Voir à ce sujet également A. VAN STEENSEL, *Edelen in Zeeland*, op. cit., p. 123, tableau 3.3.

L'acte est signé par l'ecclésiastique Jean de Opstal (« Ian de Opstal ») ou Jan van den Grave<sup>(47)</sup>. Celui-ci occupe, dès 1404<sup>(48)</sup>, la fonction de secrétaire au service d'Antoine, mais a déjà été secrétaire auparavant sous la duchesse Jeanne de Brabant (°1322 - †1406)<sup>(49)</sup>, la grand-tante d'Antoine. Jean a également été cleric des fiefs et receveur des droits de relief pour la seigneurie d'Anvers, ce qui est documenté pour la période du 21 mars 1405 à juin 1416<sup>(50)</sup>.

Par rapport à sa copie figurant dans le registre 119 (couvrant la période de 1396 à 1477) et conservée aux Archives de l'État à Bruxelles, l'acte édité ci-dessous a le net avantage d'être complet et de fournir notamment la date précise, ce qui n'est pas le cas pour la description dans l'inventaire (« du mois de mars ... »)<sup>(51)</sup>. La date indiquée, le 31 mars 1406 (nouveau style, style de Pâques<sup>(52)</sup>), se situe entre le moment du décès de la mère d'Antoine Marguerite de Male, le 16 ou 21<sup>(53)</sup> mars 1405, de laquelle il hérite la ville d'Anvers<sup>(54)</sup> et de celui de sa grand-tante Jeanne de Brabant, le 1<sup>er</sup> décembre 1406, de laquelle il hérite le Brabant. Alors qu'Antoine est désigné comme seigneur d'Anvers dans le compte de la recette d'Anvers<sup>(55)</sup>, il ne l'est pas dans la suscription de ce document. En effet les princes bourguignons n'utilisent pas toujours tous leurs titres. Il apparaît clairement que dans ce mandement Antoine de Bourgogne tient à s'assurer la fidélité de Jean de Renesse. Cet acte est en fait une reconnaissance coutumière de la prestation d'un hommage féodal (*manschap gedaen heeft*) suite auquel le vassal doit être gardé dans ses droits sans préjudice (*gheenen commer noch letsel*) s'il accomplit ses obligations dans le délai requis (*binnen den tide*)<sup>(56)</sup>.

(47) Arlette GRAFFART & André UYTTEBROUCK, « Quelques documents inédits concernant l'accession de la Maison de Bourgogne au duché de Brabant (1395-1404) », dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 137, 1971, p. 57-137, ici p. 126. A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché*, op. cit., t. 2, p. 694, n° 114.

(48) P. PAQUET, *Étude diplomatique*, op. cit., p. 26.

(49) *Ibid.*, p. 12, 22 et 24-28 ; Ch. KERREMANS, *Étude sur les circonscriptions*, op. cit., p. 372.

(50) A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché*, op. cit., t. 1, p. 48-49 et t. 2, p. 694, n° 114.

(51) L. GALESLOOT, *Inventaire des archives*, op. cit., t. 1, p. 124.

(52) Voir *Chambre des comptes de Flandre et de Brabant. Inventaire des comptes en rouleaux, d'après l'exemplaire annoté de la Salle de lecture des AGR*, [Bruxelles], [s. d.], p. 200, n° 2660 ; Arthur GIRY, *Manuel de diplomatique*, Paris, Librairie Felix Alcan, 1925, p. 128. En 1406, la fête de Pâques tombe le 11 avril.

(53) Comparer A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché*, op. cit., t. 1, p. 142 et Philippe CONTAMINE & Olivier MATTÉONI, éd., *Les Chambres des comptes en France aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Vincennes, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 1998, p. 37.

(54) Le 17 avril 1405, Antoine reçoit en fief la ville d'Anvers, le 27 avril 1405 il fait sa Joyeuse Entrée à Anvers et le 2 janvier 1407 il y fête son avènement. St. MUND, « Antoine de Bourgogne, prince français », op. cit., p. 329 et 332 ; Frédéric VERACHTER, *Inventaire des anciens chartes et privilèges et autres documents conservés aux Archives de la ville d'Anvers*, Anvers, Van Merlen, 1860, p. 70, n° CCXIX : « Vendredi-Saint 1404 (13 avril 1405) » (Verachter s'est trompé pour la date du Vendredi Saint 1405) ; St. MUND, « Liste chronologique », op. cit., p. 167-168 et 180.

(55) Là il est intitulé *duc de Lembourgh, conte de Rethel, gouverneur de Brabant et seigneur d'Anvers*. A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché*, op. cit., t. 1, p. 142, n. 172.

(56) Nous tenons à remercier le rapporteur anonyme pour cette formulation claire et précise.

Signalons encore que la même année, plus précisément le 30 septembre 1406, Jean Berthout, seigneur de Helmont, fait hommage de ses biens à Antoine de Bourgogne. Le texte est très semblable à celui édité ci-dessous, une des différences porte sur la date de lieu à savoir Bruxelles<sup>(57)</sup>, ce qui n'est pas étonnant vu que le duc s'est déplacé entre les mois de mars et de septembre. Comme le signale déjà Paule Paquet<sup>(58)</sup>, un certain nombre de mandements rédigés à la chancellerie d'Antoine de Bourgogne se ressemblent, mais ceci n'est pas rare et s'observe aussi pour d'autres cours princières. Un autre exemple d'hommage à Antoine de Bourgogne, en sa qualité de marquis d'Anvers, est celui de Guillaume, seigneur d'Argenteau, près de Liège, en date du 5 septembre 1410<sup>(59)</sup>. Fait exception aux hommages précités, celui de Renaud IV de Gueldre (° vers 1365 - † 1423) qui est loin d'être une simple formalité, car initialement il s'y refuse net. Ce n'est que le 23 octobre 1407, après avoir été confronté à une coalition de forces armées comprenant des milices scaldéennes, qu'il se plie à rendre hommage au duc de Brabant pour la seigneurie de Grave à Empel près de Bois-le-Duc<sup>(60)</sup>.

## RÉSUMÉ

**Max SCHMITZ**, *Découverte d'un mandement d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, relatif à l'hommage de Jean de Renesse (31 mars 1406)*

Un mandement émis au nom du duc Antoine de Bourgogne est au centre de cette étude. L'original de cet acte n'était pas connu jusqu'à présent. Il est signé par le secrétaire Jean de Opstal et daté du 31 mars 1406, une indication importante puisqu'elle permet de préciser la datation vague figurant dans la transcription partielle du XV<sup>e</sup> siècle, conservée aux Archives de l'État à Bruxelles. L'acte informe les écoutète et justiciers d'Anvers de l'hommage du chevalier Jean de Renesse au duc pour ses fiefs dépendants de la seigneurie d'Anvers. Ce chevalier est fort probablement Jean V de Renesse, seigneur de Rhijnauwen. Les textes en thiois du mandement original et de sa copie sont édités en fin de la contribution. Une reproduction du mandement est jointe à l'article.

Antoine de Bourgogne, duc de Brabant – mandement – Jean V de Renesse – 1406

(57) Corneille STROOBANT, *Histoire de la commune de Virginal*, Bruxelles, J.-H. Dehou, 1853, p. 495.

(58) « [...] la ressemblance frappante entre certains actes et la répétition de certaines formules s'expliquent de la manière suivante : lorsqu'ils avaient un acte à rédiger, les secrétaires reprenaient un acte antérieur dont le fonds était à peu près identique et le modifiaient selon les exigences du nouvel acte ». P. PAQUET, *Étude diplomatique*, *op. cit.*, p. 13.

(59) Franz Hendrik MERTENS & Karel Lodewijk TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, partie I, Anvers, J. P. van Dieren, 1845, p. 484.

(60) St. MUND, « Antoine de Bourgogne, prince français », *op. cit.*, p. 333-334 ; S. BOFFA, « L'expédition d'octobre 1407 », *op. cit.*, p. 299-328.

## ABSTRACT

**Max SCHMITZ**, *Discovery of a mandate issued in the name of Anthony of Burgundy, duke of Brabant, regarding the homage of John of Renesse (31<sup>st</sup> March 1406)*

A mandate issued in the name of duke Anthony of Burgundy is the starting point for this study. The original act hadn't been identified, up to now. It is signed by the duke's secretary John of Opstal and is dated March 31<sup>st</sup>, 1406, an important update to the incomplete 15<sup>th</sup> century transcription kept in the State Archives in Brussels. The act notifies the *schout* (*scultetus*) and justicers of Antwerp about knight John of Renesse's homage to the duke for his land depending on the seigneurie of Antwerp. This knight is most likely John v of Renesse, lord of Rhijnauwen. The texts of the original mandate and its copy, both in Dutch, are published at the end of this contribution. A reproduction of the mandate is attached to the article.

Anthony of Burgundy, duke of Brabant – mandate – John v of Renesse – 1406

## SAMENVATTING

**Max SCHMITZ**, *Ontdekking van een mandaat van Anton van Bourgondië, hertog van Brabant, over de hommage van Jan van Renesse (31 maart 1406)*

Centraal in deze studie staat een mandaat dat in de naam van de hertog Anton van Bourgondië wordt gegeven. Het origineel van deze oorkonde is tot dusver onbekend. Het is ondertekend door de secretaris Jan de Opstal (Jan van den Grave) en gedateerd 31 maart 1406. Deze precieze datum is een belangrijke informatie die gedeeltelijk ontbreekt in de gedeeltelijke transcriptie van de vijftiende eeuw, bewaard in het Rijksarchief te Brussel. Deze akte informeert de schout en rechters van Antwerpen over de hommage van ridder Jan van Renesse aan de hertog voor zijn leengoederen in het hofstelsel van Antwerpen. Deze ridder is hoogstwaarschijnlijk Jan v van Renesse, heer van Rhijnauwen. De Dietse teksten van het oorspronkelijke mandaat en zijn kopie worden aan het einde van de bijdrage gepubliceerd. Een reproductie van het mandaat is bijgevoegd aan het artikel.

Anton van Bourgondië, hertog van Brabant – mandaat – Jan v van Renesse – 1406

**Édition :**

**Anvers, 31 mars 1406 (n. s.)**

*Antoine de Bourgogne informe l'écoute et les justiciers d'Anvers de l'hommage du chevalier Jean de Renesse*

Bi minen here den hertoge. [Signé:] Ian de Opstal. *Gegeven in onser voirseiten stad van Antwerpen opten lesten dach van merte int iair ons heren durent CCCC ende viue.*

Original. – nl. – Parchemin (H. 125 mm ; L. 315 mm). – Sceau disparu, autrefois sur simple queue. – Luxembourg, Collection privée.

- 1 Anthonis van Bourgoingnen, hertoge van Lymborch, greue van Retheest ende gouverneur des hertogedoms ende lants van Brabant, onsen schouthet
- 2 ende allen onsen anderen ambachteren ende richteren van onser stad, lande ende heerlicheiden van Antwerpen, saluut. Wij doen v te weten dat opten dach van
- 3 huden onse wail gemynde her Ian van Renysse, ridder, ons manschap gedaen heeft van al dien dat hi houdt, houden mach, ende schuldich is te ho[u]den van
- 4 ons te leen, van onsen heerlicheit wegen van Antwerpen voirseit. Totter welker manschappen wij hem ontfaen hebben, behoudelic ons ende eem-yegeliken sinen
- 5 rechte, so dat wij v ende elken van v also hem toebehoirt ontbieden dat ghi den voirseit heren Ianne om gebrecs wille vander voirseiten manschappen, die hi ons
- 6 dair af schuldich was te doin, gheenen commer noch letsel en doet noch en maict in sinen leene voirseiten, mer of hem die dair
- 7 ynne, om des voirseiten gebrecs wille gedaen sijn so doetse hem terstont volcomelic af doin, bi also dat hi dair af gegeuen hebbe of geue die groette
- 8 binnen den tide ende also dair toe behoirt. Gegeven in onser voirseiten stad van Antwerpen opten lesten dach van merte int iair ons heren durent CCCC ende viue.

Bi minen here den hertoge

Ian de Opstal

*Note dorsale :*

eenen leenbrief van heeren Ianne Renijss, ridder



**Transcription partielle dans Archives de l'État à Bruxelles, Cour féodale de Brabant, reg. 119, f. 16r**

Simpel ontfanck

1 Anthoine, etc., onsen schoutet ende allen onsen anderen richteren ende ambachten  
2 van onser stad, lande ende heerlicheit van Andwerpen, saluyt. Wj  
3 doin v te weten dat opten dach van huden onse wail gemynde her Ian  
4 van Renisse, ridder, ons manschap gedaen heeft van al dien dat hi  
5 houdt, houden mach, ende schuldich is te houden van ons te leen, van  
6 onsen heerlicheit wegen van Antwerpen voirseit. Totter welker manschappen  
7 wj hem ontfaen hebben, behoudelic ons ende enyegeliken sinen rechte,  
8 so dat wj v ende elken van v also hem toebehoirt. Ontbieden dat ghi  
9 den voirseit her Ianne om gebrecs wille vander voirseit manschap, die  
10 hi ons dair af schuldich was te doen, gheenem commer noch letsel en  
11 doet noch en m[aict] in sinen leen voirseiten, mer hem die of sijn hem dair ynne,  
12 om des voirseiten gebrecs wille gedaen sijn terstont volcomelic afdoet.  
13 Bi also dat [hi] dair af gegeuen hebbe of gheue die groiete bynnen den  
14 tide ende also dairtoe behoirt. Gegeuen in onser voirseiten stad van Antwerpen.  
15 Ultima Marcij.